



Commune de
PERROY

Perroy, le 4 décembre 2025

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

**PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAL**

JEUDI 4 DECEMBRE, 18H30
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Norbert Jotterand, Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité. Il salue également le public présent ainsi que la presse.

1. Appel

Mme Cécile Bettems, secrétaire procède à l'appel, 26 personnes sont présentes ; le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le Président déclare la séance ouverte.

La parole n'étant pas demandée, au vote à main levée, le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025

Le Conseil, au vote à main levée, adopte à la majorité (24 oui, 0 non, 1 abstention), le procès-verbal du 9 octobre 2025.

3. Communications du Bureau du Conseil

3.1 Recours M. Frauchiger et Mme Hjelm contre la décision du 7 mai 2025

Reçu en date du 13 octobre 2025, lettre du Tribunal Cantonal concernant le recours CCST.2025.0006 contre la décision du Conseil d'Etat du 7 mai 2025 (convocation à un vote de révocation du Syndic). Le Conseil d'Etat est invité à se déterminer sur deux griefs, l'absence de sceau sur la décision ainsi que la signature « par ordre » anonyme sans indication de délégation ni procuration.

3.2 Recours M. Frauchiger et Mme Hjelm contre la décision du 7 mai 2025

Reçu en date du 29 octobre, les déterminations de la Direction générales des affaires institutionnelles et de commune concernant l'objet cité au point 3.1.

3.3 Votations du 30 novembre 2025

Le Président remercie l'équipe du bureau pour sa participation.

3.4 Dates des Conseils communaux 2026

Les deux derniers Conseils communaux de la législature seront les jeudis 26 mars et 11 juin 2026.

Tous les documents peuvent être consultés au bureau sur demande.

4. Communications de la Municipalité

4.1 Restaurant de la plage

Mme Juliette Leprince-Ringuet, Syndique, informe que les travaux ont commencé pour le futur restaurant de la plage. Actuellement, ceux-ci se concentrent sur la démolition intérieure. Un appel à candidature pour un·e futur·e gérant·e a été lancé au mois de novembre.

4.2 Épicerie

La Municipalité a un candidat mais pour l'égalité de traitement, un appel à candidature a été publié au mois de novembre pour la future gérance de l'épicerie.

4.3 Nouvelle décoration de Noël

Mme Hélène Saxer, Municipale, mentionne qu'une nouvelle décoration orne le giratoire. Afin de répondre aux questionnements, elle indique que celle-ci a été réalisée à 100 % par les employés communaux. Le Conseil communal les félicite pour leur travail.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales

5.1 Association Enfance & Jeunesse (EnJeu)

M. Pierre-Yves Bassin donne quelques nouvelles d'EnJeu :

- La piscine de Rolle est « dira-t-on » aux soins intensifs. Elle a été fermée puis réouverte. Il y a beaucoup d'inquiétude sur la structure en béton.
- Pour faire suite à la décision du dernier Conseil communal de Perroy sur le PaCom, EnJeu a pris note que les oppositions ont été levées et que le dossier a été transmis au Canton.
- Bursinel va construire une crèche de 44 places pour janvier 2027.
- Un projet d'étude est en cours afin d'envisager un rehaussement du bâtiment du collège des Buttes. Il est envisagé de garder la structure du bâtiment et ainsi créer six ou sept classes.

6. Préavis n°10/2025 : Budget 2026

M. Walter Biétry procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion rubrique par rubrique :

⇒ Rubrique 0, Administration générale, p. 1 à 7

Mme Nalini Menamkat se demande si le montant budgété pour les votations serait un peu excessif en comparaison à cette année où les scrutateurs et scrutatrices n'ont pas tous été appelé·es. M. Jörg Dreier, Municipal, répond que cela est en prévision des élections communales. Ce chiffre est basé sur celui de la dernière législature.

⇒ Rubrique 1, Ordre et sécurité publique, page 8 à 9

Mme Nalini Menamkat aimerait des précisions sur le montant lié à la sécurité ainsi que la motivation du choix de choisir Saubraz comme stand de tir.

M. Jörg Dreier répond que pour la sécurité, ce montant est une réserve afin d'avoir la possibilité d'engager une personne afin d'aider au parcage à la plage. Concernant le stand de tir, une ordonnance fédérale oblige les communes n'ayant pas de stand de tir à s'affilier avec une société. Deux sociétés ont été approchées et celle de Saubraz correspond au besoin. Les frais sont facturés au nombre d'habitants. Par rapport au

montant total, Perroy en paiera le 50%, Saubraz le 25% et Bougy-Villars le 25%. Le versement de CHF 20'000.00 sera uniquement pour 2026.

Pour M. Ludovic Fatton et à son souvenir, Perroy faisait partie d'une autre société qui était Montherod et Pizy, qu'en est-il de cela ? M. Jörg Dreier répond que le stand de tir de Montherod appartient à Aubonne et que cette dernière ne va plus investir dedans. Le stand de tir va donc disparaître.

- ⇒ Rubrique 2, Formation, pages 10 et 11. Pas de question.
- ⇒ Rubrique 3, Culture, sports et loisirs, église, pages 12 à 17. Pas de question.
- ⇒ Rubrique 4, il n'existe pas de rubrique 4.
- ⇒ Rubrique 5, Prévoyance sociale, p. 18 à 19. Pas de question.
- ⇒ Rubrique 6, Trafic et télécommunication, p. 20 à 23. Pas de question.
- ⇒ Rubrique 7, Environnement et aménagement territoire, pages 24 à 28. Pas de question.
- ⇒ Rubrique 8, Économie publique, pages 29 à 30. Pas de question.
- ⇒ Rubrique 9, Finances et impôts, pages 31 à 35. Pas de question.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du budget.

Mme Nalini Menamkat demande à la Municipalité ce qu'elle pense du niveau d'endettement de la Commune et comment est-ce qu'ils ou elles voient les choses sur les investissements futurs. M. Jörg Dreier informe qu'ils et elles sont conscients de cela et qu'un projet afin de planifier au mieux les amortissements va être effectué. Il mentionne que certains investissements n'ont pas été faits ou ont été repoussés par le passé et qu'aujourd'hui, la Municipalité se retrouve devant le fait accompli pour certains travaux.

Il n'y a pas d'autres question, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, où le rapport de la Commission de gestion et finances décide à la majorité des 25 Conseillères et Conseillers (24 oui, 0 non et 1 abstentions) d'adopter le préavis municipal No 10/2025.

7. Préavis n°11/2025 : Nouveau règlement des sépultures et du cimetière

M. Lukas Dreier, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission ad'hoc qui propose d'accepter le préavis tel qu'amendé par la commission.

M. Jörg Dreier, Municipal, explique que le règlement a été envoyé au Canton avant de le passer au Conseil, ceci dans le but de faciliter les échanges. En effet, le Canton ayant déjà donné son aval, les amendements proposés seront acceptés plus vite par ces derniers.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement n°1 qui est :

- à l'article 12 préciser qu' « un monument est composé d'une dalle et/ou d'une stèle »
- ajuster le titre de l'article 13 qui devient « Dimensions des monuments et durées »

Le Président constate que la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement n°2 qui est :

- à l'article 16, on ajoute une précision sur la nature des matières : « Les stèles, dalles, entourages doivent être en matériaux naturels. Les matériaux délicats ou friables pouvant subir les atteintes du gel (céramique, placage de pierre) ne sont pas admis. »
- l'alinéa 5 de l'article 19 est déplacé dans l'article 16 et simplifié : « La Municipalité peut exiger la présentation d'un plan, éventuellement d'un échantillon »

Le Président constate que la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis. Il constate que la parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la Commission ad'hoc décide à la majorité des 25 Conseillères et Conseillers (21 oui, 0 non et 4 abstentions) d'accepter l'amendement n°1.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la Commission ad'hoc décide à la majorité des 25 Conseillères et Conseillers (19 oui, 3 non et 3 abstentions) d'accepter l'amendement n°2.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la Commission ad'hoc décide à l'unanimité des 25 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 11/2025, tel qu'amendé.

8. Préavis n°12/2025 : Abrogation du plan de la zone réservée communale et de son règlement (art. 46 LATC) entrés en vigueur le 23 novembre 2022

M. Johan Lefebvre procède à la lecture du rapport de la Commission d'aménagement du territoire qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lukas Dreier demande quel règlement sera appliqué, vu que le Canton de Vaud n'a pas encore approuvé le PaCom ni approuvé la levée des oppositions. Mme Juliette Leprince-Ringuet répond que le règlement le plus restrictif sera appliqué. Cela sera donc soit le PaCom ou soit l'ancien règlement.

Mme Nalini Menamkat a constaté que certaines parcelles ont été réservées directement par le Canton. Est-ce qu'elles vont le rester ? Mme Juliette Leprince-Ringuet répond qu'une fois le PaCom entré en vigueur, celles-ci seront intégrées comme hors zone à bâtir.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée, la discussion est close, il procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la Commission pour l'Aménagement du Territoire décide à l'unanimité des 25 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 12/2025.

9. Préavis n°13/2025 : Demande d'un crédit de CHF 593'000.00 TTC pour la rénovation de l'épicerie et de l'appartement de l'étage

M. Charly Muller procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Stéphane Pasche procède à la lecture du rapport de la Commission technique qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nalini Menamkat demande quel est le calendrier pour le dépôt des candidatures. Mme Juliette Leprince-Ringuet répond que les candidatures doivent être déposées d'ici le 15 décembre 2025. Actuellement, la Municipalité est déjà contente d'avoir un candidat motivé pour reprendre l'épicerie.

Mme Nalini Menamkat aimerait savoir si, dans les travaux, la personne susceptible de reprendre l'épicerie, à participer aux besoins d'aménagement de l'épicerie. Mme Juliette Leprince-Ringuet répond que son avis a été pris en compte.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée, la discussion est close, il procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï les rapports de la Commission de gestion et finances et de la Commission technique décide, à la majorité des 25 Conseillères et Conseillers (24 oui, 1 non et 0 abstention) d'adopter le préavis municipal No 13/2025.

10. **Préavis n°14/2025 : Demande d'un crédit de CHF 185'000.00 pour la réfection des canalisations secteur « La Rèce »**

Le Président mentionne qu'il y a une coquille dans le numéro de la parcelle. Le bon numéro de parcelle est le 546 et non le 465 comme indiqué dans le préavis.

M. Claude Jenni procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Claude Jenni procède également à la lecture du rapport de la Commission technique qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. Le Président constate que la parole n'est pas demandée, la discussion est close. Il procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï les rapports de la commission de gestion et finances et de la commission technique décide à l'unanimité des 25 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 14/2025.

11. **Accueil des jeunes citoyennes et citoyens**

Mme Juliette Leprince-Ringuet a le plaisir d'accueillir Mme Catarina Dos Santos, MM. Matthieu Deppierraz, Mario Percuoco et Nicolas Mauro et leur souhaite la bienvenue. Elle les remercie pour leurs présences et espère que cette séance du Conseil a été intéressante et que peut-être celle-ci les aura convaincus de faire partie des institutions politiques du village. C'est important que leur génération s'engage dans la commune où ils et elles habitent. Pour les remercier, un présent leur est offert au nom de la Municipalité. Les membres du Conseil les applaudissent.

12. **Divers et propositions individuelles**

Mme Nalini Menamkat aimerait connaître les délais de candidature pour le restaurant de la plage. Est-ce les mêmes que ceux de l'épicerie. Mme Juliette Leprince-Ringuet mentionne que les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 16 février 2026 et qu'une société a été mandatée pour aider dans le recrutement.

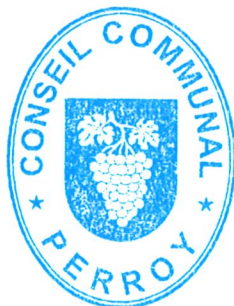
M. Johan Lefebvre mentionne que les formulaires de candidature ne sont pas accessibles en ligne. Le lien ne fonctionne pas. La Municipalité transmettra l'information à l'administration. Le Président rappelle que les listes doivent être déposées entre le 5 et le 12 janvier 2026.

Le Président clôt la dernière séance de l'année 2025 à 19h34

Au nom du Conseil communal

Le Président :


Norbert Jotterand



La Secrétaire :


Cécile Bettems